

SAMEDI SOUS HAUTE TENSION



Saint Martin de Ré le 03/08/2026

Le samedi 1er août 2026 restera gravé dans les mémoires des personnels du quartier Caserne. Une nouvelle fois, les agents ont été confrontés à une violence d'une extrême brutalité, illustrant l'escalade particulièrement inquiétante des agressions au sein de notre établissement.

Vers 10 h 30, à l'issue des mouvements de promenade, un gradé de service répond à la demande d'une personne détenue souhaitant le rencontrer en cellule. Sans la moindre provocation, celle-ci se jette sur notre collègue et lui assène de violents coups de poing au visage. Les personnels interviennent immédiatement pour maîtriser l'agresseur. Au cours de cette intervention, un surveillant est violemment piétiné au niveau du genou. Comme si cette violence physique ne suffisait pas, la personne détenue poursuit son déchaînement en proférant des insultes et des menaces de mort d'une rare gravité à l'encontre des personnels.

Le bilan est lourd : le Major souffre d'un déplacement de la cloison nasale et un surveillant est victime de contusions au genou. Le Bureau local **UFAP UNSa Justice** adresse à nos deux collègues tout son soutien et leur souhaite un prompt rétablissement.

Le plus révoltant dans cette affaire est que cette personne détenue est loin d'être inconnue pour des faits similaires. Déjà condamnée disciplinairement et pénalement pour des violences commises sur des personnels dans un autre établissement, elle démontre une nouvelle fois son extrême dangerosité. Le Bureau local **UFAP UNSa Justice** exige une sanction disciplinaire exemplaire, une réponse pénale ferme et rapide, ainsi que le transfert de cet individu à l'issue de sa peine de quartier disciplinaire.

Cette agression n'a pourtant été qu'un épisode d'une journée déjà placée sous haute tension. Dans l'après-midi, de nouvelles projections côté Caserne ont contraint les personnels à procéder à la fouille individuelle de près de **80 personnes détenues** à leur retour de promenade. Une nouvelle fois, un téléphone portable a été découvert dissimulé dans un gâteau au chocolat.

Alors que les surveillants multipliaient les interventions et sécurisaient la détention, ils devaient assurer leurs missions avec **cinq agents en moins** sur la feuille de service. Cette situation est devenue insupportable et démontre, une fois de plus, le manque d'attractivité de notre établissement ainsi que les conséquences directes des sous-effectifs chroniques.

Comme si cela ne suffisait pas, un collègue affecté au **mirador n°2 Caserne** s'est retrouvé totalement isolé, sans interphonie, sans ligne téléphonique et avec une base Motorola défectueuse.

En 2026, laisser un agent assurer une mission de sécurité sans moyen de communication opérationnel est tout simplement inadmissible. Cette situation illustre parfaitement l'obsolescence de nos installations, le manque de suivi technique et les carences que le Bureau local UFAP-UNSA Justice dénonce depuis de nombreuses années.

Le Bureau local est extrêmement inquiet de cette situation et restera particulièrement vigilant quant aux réponses apportées par la Direction face à ces dysfonctionnements qui mettent directement en danger les personnels.

Au-delà de ces constats alarmants, le Bureau local **UFAP UNSa Justice** demande également que l'ensemble des personnels ayant participé à l'intervention et aux fouilles fasse l'objet de félicitations écrites pour leur professionnalisme, leur sang-froid et leur engagement exemplaire. Face à une situation d'une extrême tension, les agents ont fait preuve d'une maîtrise remarquable et d'un sens aigu du service public.

Le Bureau local tient à saluer et remercier chaleureusement l'ensemble des personnels du quartier Caserne, les surveillants du quartier Citadelle venus en renfort, les agents du QD/QI ainsi que les ELSP. Une nouvelle fois, tous ont démontré que la cohésion, la solidarité et le professionnalisme des personnels de la Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré constituent notre plus grande force. C'est grâce à cet engagement collectif, à leur réactivité et à leur maîtrise que le pire a pu être évité.

Les personnels ont fait leur devoir. Ils ont protégé leurs collègues, sécurisé l'établissement et assuré leurs missions malgré une violence toujours plus décomplexée, des effectifs insuffisants et des moyens techniques défaillants. Il appartient désormais à l'administration et à l'autorité judiciaire de faire le leur. Le Bureau local **UFAP UNSa Justice** restera particulièrement vigilant quant aux suites disciplinaires, pénales et administratives qui seront données à cette affaire.

Le bureau Local **UFAP UNSa Justice**
MC Saint Martin de Ré.